



Communiqué du processus de Kimberley

Plénière de Brisbane, 10-14 décembre 2017

1. Le Processus de Kimberley, créé en 2003, garantit la transparence et l'intégrité du commerce mondial de diamants bruts. Le Processus contribue de façon importante à la paix et à la sécurité mondiale. Bien que de nombreux défis restent à relever, la création du Processus de Kimberley a conduit à une diminution considérable du commerce de diamants de guerre. Une grande partie de ce succès est imputable à l'engagement et aux efforts combinés des gouvernements, de l'industrie et de la société civile.
2. Notre mission continue à ce jour. Le risque d'instabilité et de conflit constitue aujourd'hui encore un défi. Les consommateurs, pour qui un diamant constitue encore et toujours un symbole d'amour et d'engagement, se tournent vers le Processus de Kimberley non seulement pour garantir que leurs diamants soient exempts de conflits, mais également pour relever les défis de l'industrie du diamant et améliorer le Processus de Kimberley.
3. À Brisbane, la Plénière a mis en place un Comité spécial d'examen et de réforme (PK / 2017 / Plénière / Décision administrative 1). Au cours de l'année prochaine, les participants et les observateurs du Processus de Kimberley s'efforceront d'examiner le document de base du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPCK) et chercheront des moyens pour améliorer son soutien administratif et financier. Cela inclut la création d'un fonds de donateurs pour soutenir la participation des pays les moins avancés, de la société civile et des experts en charge d'exécuter le travail.
4. Le Processus de Kimberley est maintenant dans sa quatorzième année. Dans le cadre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays membres ont adopté un ensemble d'objectifs pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité de tous. Le Processus de Kimberley contribue déjà à la réalisation de ces objectifs. La Plénière a noté que l'objectif 16 sera essentiel à l'éradication de la pauvreté extrême d'ici une décennie. Ensemble, les participants au Processus de Kimberley et les Observateurs continueront à travailler pour permettre au Processus de rester pertinent à l'avenir, mais également de contribuer encore davantage à la réalisation de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable.
5. La majorité du travail du Processus de Kimberley est réalisé par les groupes de travail et les comités, dont les accomplissements sont détaillés ci-dessous. Leurs efforts ont débouché sur l'adoption des décisions administratives suivantes :
 - a. La Plénière a adopté une Décision Administrative sur l'Admission Conditionnelle de la République du Gabon en tant que Participant au Processus de Kimberley (PK / 2017 / Plénière / Décision Administrative 2) ;
 - b. La Plénière a adopté une Décision administrative sur la Présidence des organes de travail du Processus de Kimberley (PK / 2017 / Plénière / Décision Administrative 3);



- La Plénière a adopté une Décision administrative via le Guide pratique du Processus de Kimberley sur la manière de mener des enquêtes auprès des participants et des observateurs du Processus de Kimberley (PK / 2017 / Plénière / Décision Administrative 4); et
- d. La Plénière a adopté une décision administrative sur l'utilisation des certificats techniques pour la recherche scientifique et / ou médico-légale (PK / 2017 / Plénière / Décision Administrative 5).
6. Depuis 2015, l'équipe de surveillance du Processus de Kimberley en République centrafricaine travaille assidument, méthodiquement et en collaboration avec le Gouvernement de la République centrafricaine, les Nations Unies (y compris sa Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation en République centrafricaine) et d'autres parties prenantes pour la reprise sélective des exportations de diamants bruts légitimes, conformément au Processus de Kimberley, à partir de zones conformes désignées dans le pays. La Plénière s'est félicitée de l'engagement continu du Gouvernement de la République centrafricaine à travailler en collaboration avec l'Équipe de surveillance pour assurer la traçabilité des exportations de diamants bruts provenant des zones conformes. Pour assurer l'intégrité du processus de Kimberley, Il est crucial que les modalités de suivi soient mises en œuvre comme convenu. La Plénière encourage les Gouvernements des Participants au Processus de Kimberley en Afrique centrale à renforcer leur coopération mutuelle sur les questions de conformité du Processus de Kimberley ayant une dimension régionale, conformément à la Décision administrative de 2014.
 7. Les résultats de la plénière de Brisbane n'auraient pas été possibles sans la forte participation des ministres et des délégués gouvernementaux de 39 participants, dont l'Union européenne (28 pays membres), et la contribution essentielle de l'industrie et des observateurs de la société civile. La Plénière tient à remercier les invités de la Chaire, y compris l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour leurs contributions.
 8. La Plénière est reconnaissante des cinq forums spéciaux organisés par le Président pour traiter des questions plus générales concernant le commerce des diamants. Ces forums spéciaux ont porté sur les peuples autochtones et l'exploitation minière en Australie, l'équité de la chaîne d'approvisionnement en diamants, l'extraction de diamants alluviaux et artisanaux, les rapports sur le développement durable et la technologie Blockchain.
 9. En s'efforçant de garantir que la production de diamants bruts demeure exempte de conflit, le Processus continuera à contribuer à la création d'un environnement dans lequel les pays pourront croître et prospérer, libérés de la menace de conflits et animés par une vision commune de paix, de compassion et de communauté. La Plénière aimerait remercier l'Australie pour son leadership et son accueil cette année. La Plénière est enthousiaste à l'idée de travailler sous la présidence de l'Union européenne en 2018 et de l'Inde en 2019. Les participants au Processus de Kimberley et les observateurs se réuniront lors de la réunion intersessions en juin 2018 à Anvers, en Belgique.



10 La Plénière est reconnaissante du travail inlassable des présidents et des membres des Comités de travail et des comités, reflété dans leurs rapports ci-dessous.

Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale (Working Group on Artisanal and Alluvial Production, ou WGAAP)

11. La Plénière a approuvé l'admission de la République populaire de Chine en tant que membre du WGAAP pour un an à titre provisoire.
12. La Plénière a accueilli la République Démocratique du Congo en tant que Président du WGAAP au cours de la période 2018-2021.
13. La Plénière a reconnu et félicité les dirigeants angolais du WGAAP au cours de la période 2007-2017.
14. La Plénière a pris note du prochain document de travail sur l'impact des diamants synthétiques, qui sera rédigé avec les contributions du World Diamond Council (WDC), Diamond Development Initiative (DDI) et African Diamond Producers Association (ADPA). Ce document constituera la base des futures discussions au sein du WGAAP.
15. La Plénière a pris note de la demande du WGAAP d'engager l'OMD, conformément à la décision administrative de 2010 sur un code SH distinct.

Groupe de travail sur les statistiques (WGS)

16. La Plénière a décompté 12 participants au Processus de Kimberley dont les statistiques étaient incomplètes ou manquantes sur le site web du Processus de Kimberley sur les diamants bruts. Le Groupe de travail s'est félicité de la mise en œuvre de la Décision administrative de novembre 2005 intitulée « Directives pour la participation et la présidence concernant la non-soumission statistique » par le Comité de la participation et la présidence. Cette approche devrait inclure des mesures efficaces contre les participants omettant de soumettre des informations statistiques complètes, conformément à l'annexe III du document du SCPK.
17. La Plénière s'est félicitée de la mise en œuvre des rapports d'analyse standardisés et automatisés pour les pays (2016), élaborés par le WGS pour assurer davantage d'uniformité et réduire le temps nécessaire aux analyses statistiques. Le WGS a tenu des discussions sur la méthodologie utilisée dans le rapport et sur les difficultés rencontrées dans la préparation du rapport.
18. La Plénière s'est félicitée de la décision d'aller de l'avant dans l'élaboration du document sur les meilleures pratiques sur la base des réponses au sondage sur la réconciliation des participants au Processus de Kimberley. Le Groupe de travail a pris acte du travail accompli par la sous-équipe de l'Inde, des Émirats arabes unis, du Canada, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique.
19. La Plénière a noté la décision du Groupe de travail de poursuivre le processus du questionnaire sur les anomalies des données tout en explorant le développement d'un processus plus automatisé.



20. La Plénière a noté que le Groupe de travail a accepté le Ghana et le Lesotho comme membres provisoires du WGS. En outre, le Groupe de travail a accusé la réception de la demande d'adhésion du Swaziland, qui sera examinée lors des prochaines téléconférences.

21. La Plénière a noté les efforts continus du Groupe de travail pour fournir un soutien statistique aux participants au Processus de Kimberley. Le Groupe de travail a fourni son assistance et son soutien à 4 participants au Processus de Kimberley pendant la Plénière de Brisbane.

Groupe de travail des experts diamantaires (Working Group of Diamond Experts ou WGDE)

22. La Plénière s'est félicitée du rapport sur les activités de l'équipe d'experts diamantaires en ce qui concerne la comparaison de l'empreinte des exportations de la République centrafricaine (RCA). Les experts diamantaires nécessaires pour la création d'un groupe élargi ont été enregistrés dans une base de données d'experts dédiée. En outre, la Plénière a noté avec satisfaction le travail important effectué par le laboratoire sud-africain Mintek sur les empreintes digitales des diamants de la RCA et le potentiel de recherche criminalistique que cette technologie implique. De nouvelles recherches ont révélé que les diamants de la RCA peuvent être identifiés positivement, même lorsqu'ils sont mélangés à d'autres productions. Il s'agit là d'un développement important dans les efforts mis en œuvre pour arrêter la contrebande.

23. La Plénière a adopté une décision administrative sur l'utilisation des certificats techniques pour la recherche scientifique et / ou criminalistique, remplaçant une décision administrative plus ancienne sur le même sujet mais dont l'application était autrefois limitée à la Côte d'Ivoire. Cette décision administrative permettra aux autorités du Processus de Kimberley des Participants d'envoyer les colis suspects à des laboratoires scientifiques pour effectuer des tests.

24. La Plénière a adopté la Meilleure pratique 3 du WGDE (WGDE Best Practice 3), encourageant tous les participants à introduire un code national à 8 chiffres spécifiquement dans le but d'identifier les diamants bruts synthétiques et d'éviter le contournement des exigences du Processus de Kimberley en déclarant illicitement les diamants bruts naturels comme diamants bruts synthétiques.

25. La Plénière s'est félicitée de l'introduction par le Groupe de travail des avis généraux d'un projet de modification du document de base ayant remplacé le terme "pays d'origine" par "pays d'origine minière".

26. La plénière a approuvé la suggestion du WGDE d'accepter le Lesotho en tant que « membre provisoire » pour un an.

27. Conformément à la décision administrative sur l'amélioration de la coopération avec l'OMD de 2010, le Groupe de travail a accueilli favorablement une présentation sur « La sous-direction de l'application et de la conformité de l'OMD » par l'OMD.



28. La Plénière a été la première année de la présidence du Groupe de travail par l'Afrique du Sud, dont le rôle est de superviser la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail sur le suivi (WGM) de 2017.

29. La Plénière a pris note de la décision du WGM d'approuver le Lesotho en tant que membre provisoire du Groupe de travail.

30. La Plénière s'est félicitée de la présentation des rapports annuels pour l'année civile 2016. Un total de 52 rapports annuels a été soumis sur un total de 54 par les participants au Processus de Kimberley. La Plénière a également reconnu et félicité tous les observateurs pour la soumission de rapports sur leurs activités, à l'appui de la mise en œuvre du SCPK au cours de l'année 2016. Le WGM s'est également engagé dans l'évaluation des rapports annuels de 2017 pour ceux soumis en 2016.

31. La Plénière a pris note du renvoi par le Groupe de travail au CPC pour non-conformité de deux Participants, à savoir: le Panama et l'Indonésie pour non soumission de rapports annuels en 2016. En outre, l'Indonésie doit toujours soumettre plusieurs rapports annuels pour les années précédentes.

32. La Plénière a pris note et a remercié les pays participants suivants d'avoir organisé des visites d'examen en 2017 : Norvège, Ghana, Togo, Israël, Sri Lanka, République démocratique populaire du Lao, Namibie, Botswana et Mali. Toutes les visites d'examen ont été menées avec succès, ce qui témoigne de l'engagement des participants au mécanisme d'examen par les pairs du SCPK.

33. La Plénière a adopté les rapports de visite d'examen de la Norvège, de la Côte d'Ivoire, de la Turquie, des Émirats Arabes Unis, du Ghana et du Togo. Les participants devront fournir un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la visite d'examen lors de la prochaine réunion intersessionnelle de 2018 et dans leurs rapports annuels. La Plénière a également remercié les dirigeants de la Suisse, de la République démocratique du Congo, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de la République d'Afrique du Sud pour les visites d'examen susmentionnées.

34. La Plénière a également noté les rapports préliminaires des chefs d'équipe des visites d'examen menées de 2015 à 2017 et a exhorté les chefs d'équipe à prioriser la finalisation des rapports de visite du Cameroun, de l'Union européenne, de la République démocratique du Congo, du Sierra Leone, de l'Inde, du Laos, d'Israël, du Sri Lanka, de la Namibie, du Botswana et du Mali par la Plénière de 2018.

35. La Plénière a reconnu l'intention de la Thaïlande, de l'Angola, de Maurice, du Brésil, du Canada, de la Russie, de la Malaisie et du Venezuela d'organiser des visites d'examen en 2018.

36. La Plénière a salué le rapport de l'équipe technique sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Approche Régionale de la Conformité au Processus de Kimberley dans l'Union du Fleuve Mano (Libéria, Côte d'Ivoire, Sierra Leone et Guinée). La Plénière a également encouragé les autres participants au Processus de Kimberley ayant des problèmes communs de conformité au Processus de Kimberley à les aborder sur le plan régional. La Plénière a reconnu les efforts de soutien déployés dans les pays de l'UFM pour relever les défis liés au plan d'action régional du Processus de Kimberley, ainsi que la formalisation



le processus au Libéria. Dans ce contexte, la Plénière a également reconnu l'assistance continue fournie par l'Union européenne et ses partenaires d'exécution pour soutenir les efforts entrepris par les pays de l'UFM et renforcer leur coopération sur les questions de conformité du Processus de Kimberley revêtant une dimension régionale.

37. La Plénière a encouragé le partenariat entre le WGM et le WGAAP. La Plénière a noté les efforts continus du secrétariat de l'UFM pour élever les plans d'action régionaux de l'UFM à l'approbation des pays membres au plus haut niveau politique.
38. La Plénière a salué les réalisations de l'équipe de suivi de la RCA (MT CAR) et la mise en œuvre de la Décision administrative et du Cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts de la RCA. La Plénière a noté que le responsable du MT de la CAR a informé la session conjointe du WGM, du WGDE et du WGS sur le travail du MT de la CAR au cours des derniers mois.
39. La Plénière a reconnu l'approbation par le MT de la CAR des exportations des régions de Berberati, Carnot, Nola, Boda et Gadzi. Le succès de ces expéditions est dû à l'engagement et au dévouement du WGDE, du WGM et du WGS, ainsi qu'à l'appui du DPAD II et de l'USGS.
40. La Plénière a reconnu les progrès accomplis par la RCA dans la mise en œuvre de la Décision administrative et du Cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts de la RCA et a salué les décisions du CAR MT de déclarer la sous-préfecture de Gadzi « zone conforme ». La Plénière a encouragé les autorités du Processus de Kimberley de la RCA à poursuivre la mise en œuvre de la décision administrative, à poursuivre la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcées et à assurer la traçabilité des diamants bruts des cinq « zones conformes ». La Plénière a invité la MT de la CAR à continuer d'optimiser le processus d'inspection en ce qui concerne les envois d'exportation proposés conformément à son mandat.
41. Il a également été noté que le WGAP et le WGAAP faciliteraient les engagements entre le MT CAR, les points focaux environnants et l'équipe technique à l'appui de l'approche régionale MRU, afin d'encourager l'application de méthodes de coopération similaires pour relever les défis du Processus de Kimberley en Afrique centrale.
42. La Plénière a noté l'engagement de la République d'Afrique du Sud à fournir une assistance technique à la RCA, à la prospection géologique, à l'évaluation des diamants et aux contrôles internes. Le soutien technique aidera la RCA à relever les défis identifiés en matière d'enregistrement, de traçabilité et de tenue des registres de la production et du commerce des diamants, conformément aux exigences du Processus de Kimberley. La Plénière a également noté l'engagement de l'Union européenne à fournir une assistance technique complémentaire et un autre soutien au renforcement des capacités de la RCA.
43. La Plénière a noté que le MT de la CAR a facilité et contrôlé un audit légal des stocks de diamants bruts détenus à Bangui en RCA et a reçu le rapport d'audit judiciaire indépendant, qui a été mené par Diamond Counselor International (DCi).



Le rapport d'audit a respecté les termes de référence de la vérification judiciaire indépendante de la CAR et a classé les stocks de diamants en 6 catégories en fonction de leur provenance, conformément au cadre opérationnel de la décision administrative de 2015 sur la CAR. Le MT de la CAR a fait part de ses recommandations au président du WGM concernant la disposition des diamants classés dans les six catégories en fonction de leur provenance et de leur aptitude à l'exportation. Le MT de la CAR a notifié la réunion conjointe du WGM, du WGDE et du WGS de la réception du rapport de l'auditeur indépendant pour les stocks de diamants en RCA.

44. La Plénière a pris acte du rapport établi par l'USGS sur la production de diamants bruts estimée à partir des zones minières de la République centrafricaine, en application du Cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts de la RCA (sec. II (D) (iv)) et le mandat de la MT de la CAR (art. VI).
45. La Plénière a salué la poursuite du programme PRADD II d'aide au développement des États-Unis en RCA, qui renforce les capacités de la RCA et aide le pays à mettre en œuvre la Décision administrative et le Cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts de la RCA. et encouragé les autres participants, observateurs et donateurs à fournir une assistance technique complémentaire.
46. La Plénière s'est félicitée de l'initiative prise par la RCA et ses voisins du Processus de Kimberley (Cameroun, République démocratique du Congo et République du Congo) pour assurer une coopération sur les questions de conformité du SCPK avec une dimension régionale et a encouragé la RCA et la MT de la RCA à continuer de travailler en étroite collaboration avec les acteurs pertinents des Nations Unies - notamment la MINUSCA et le Groupe d'experts des Nations Unies - ainsi qu'avec la communauté internationale.
47. La Plénière a pris note des efforts déployés par le WGM pour signaler un certain nombre de certificats frauduleux ayant été identifiés et téléchargés sur le site Web du Processus de Kimberley dans le cadre du partage d'informations. Les participants sont encouragés à continuer de signaler de tels cas. Les envois accompagnés de certificats frauduleux doivent être traités conformément aux cadres juridiques internes et aux exigences du processus de Kimberley.
48. La Plénière a pris note de la décision du WGM de modifier la décision administrative sur le système d'évaluation par les pairs, afin que les membres des missions d'examen puissent proposer des remplaçants si un membre de l'équipe n'est plus en mesure d'assurer la continuité du travail des équipes de révision.
49. La Plénière a noté qu'afin d'améliorer le système d'évaluation par les pairs, le WGM examinera la possibilité d'établir une banque d'experts comprenant une liste d'experts nommés par les participants et les observateurs, qui pourront participer aux visites d'examen et aux missions pour fournir des conseils techniques. En explorant le sujet, le WGM notera que les membres de l'équipe de visite d'examen ou de mission continueront à être sélectionnés par les participants et les observateurs respectifs.



Cependant, l'équipe des visites d'examen et des missions peut inviter un membre de la Banque d'experts à soutenir l'équipe lors de toute visite d'examen, sur la base d'un consensus.

50. La Plénière a noté que le WGM continuera à discuter et formuler une décision administrative qui permettra d'établir une telle banque d'experts et à définir les critères utilisés pour permettre à une personne de se qualifier d'expert, pour valider son accréditation, définir ses fonctions et le modèle de financement lui permettant de participer aux visites d'examen.
51. La Plénière a noté qu'afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des visites et des missions d'examen, le WGM examinera la possibilité d'adopter une norme de procédures pour rédiger des rapports de visites d'examen et de missions dans des délais précis.
52. La Plénière a pris note de la recommandation du WGM selon laquelle le rapport final de visite d'examen / de mission devrait être conclu dans un délai de 12 mois à compter de la date de la visite / mission d'examen sauf circonstances atténuantes. Cela aidera le WGM à surveiller la conformité des participants aux exigences minimales du Processus de Kimberley.
53. La Plénière a noté la recommandation du WGM selon laquelle, pour assurer une participation équitable du système d'évaluation par les pairs, les participants et les observateurs devraient être encouragés à diriger ou à participer à au moins une visite d'examen par an.
54. La Plénière a pris note de la décision du WGM de poursuivre la discussion sur la confidentialité et les conflits d'intérêts dans les visites / missions de révision et examinera à cette fin les dispositions pertinentes en vigueur de la Décision administrative sur le système de revue par les pairs du Processus de Kimberley.

Comité de la participation et de la présidence (CPC)

55. La Plénière a approuvé les recommandations de la CPC d'admettre la République du Gabon en tant que participant au Processus de Kimberley à la suite d'une décision administrative conditionnelle.
56. La Plénière a noté que la CPC continuera à évaluer les demandes des deux observateurs indépendants (ZNRDF et AYME) sous la présidence de l'Australie du CPC en 2018.
57. La Plénière a noté qu'à la demande du président du WGS, la CPC a accepté de faire appliquer la décision administrative de 2005 sur les lignes directrices pour le Comité de participation en ce qui concerne la non-conformité statistique.
58. La Plénière a souhaité la bienvenue à l'Australie en tant que nouveau président du CPC en 2018.

Comité des règles et procédures (CRP)

59. La Plénière a approuvé les amendements à la « Décision administrative relative à la présidence des organes de travail du Processus de Kimberley » établissant un

calendrier de soumission des candidatures pour le poste de président ou de vice-président d'un groupe de travail, conformément au CRP.

60. La Plénière a reconnu le recueil de règles et de procédures du SCPK élaboré par la République populaire de Chine en qualité de vice-présidente du CRP et a encouragé la prise de nouvelles mesures en conséquence.
61. La Plénière a approuvé le « Guide pratique du PK : Comment mener des enquêtes auprès des participants au PK et des observateurs », soumis par le CRP.
62. La Plénière s'est félicitée des progrès du PRC sur la préparation des « Principes directeurs du Processus de Kimberley pour l'engagement du PK avec les organisations externes », et a noté qu'elle continuerait à être incluse dans le programme de travail du Comité pour 2018.
63. La Plénière a salué le fait de donner à la langue chinoise le statut de langue de travail au sein du Processus de Kimberley.
64. En conséquence, la Plénière a noté l'inclusion dans le programme provisoire des travaux du PRC pour 2018, la préparation d'un amendement à la section VII de la Décision administrative de 2003 sur le « Règlement intérieur des réunions de la plénière et ses groupes de travail ad hoc et Organes subsidiaires » (la Décision Administrative de 2003) sur la base des meilleures pratiques des années précédentes, et de lancer un examen plus large des sections concernées de la Décision administrative de 2003.

